

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf du mois de Décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

**Présents :** Mmes SOULLARD - ALBERT - BETARD - VRIGNAULT - THEVENOT - THOMAS  
MM. CRABEIL - DUCEPT R. - DUCEPT S. - TURPAULT - RAMBAUD - ARNAUD - POUPIN - VERDON  
- TURPEAU

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** /

**Secrétaire :** VRIGNAULT Angéline

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

## Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Décision modificative n° 02 – Budget Assainissement**
3. **Personnel pour la filière animation : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**
4. **Vente du broyeur**
5. **Bilan des inondations 2018 et point sur les travaux voirie à effectuer**
6. **Validation du panneau signalétique pour la « Promenade de Charles »**
7. **Demande de subventions :**
  - APEL de l'école Saint-André pour l'animation marché de Noël
  - Sarah GOUGAUD pour un voyage humanitaire
8. **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**
9. **Candidature de projet pour l'installation de robot tondeuse sur le terrain de foot**
10. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2019.

### *1) Décisions du Maire prises dans le mois*

- Construction d'un bâtiment communal à usage de rangements, les travaux sont en cours.
- Des travaux de raccordement d'assainissement ont été faits pour l'entreprise EDYCEM (à côté de chez VM) la semaine dernière, par l'entreprise Jacky SOUCHET. La plaque d'égout étant mal scellée, elle a cédé samedi matin sous le poids des camions... Christian DEBORDE est intervenu rapidement pour faire les travaux nécessaires afin de sécuriser le danger.
- Validation du devis BATY-CHESSBOEUF pour l'acquisition de matériel à l'Espace Concordia :
  - lave-vaisselle d'un montant de 1691.67 € HT
  - piano de cuisson d'un montant de 2647.50 € HT
- Validation du devis pour le changement des menuiseries :
  - Pôle enfance pour un montant de 1863.00 € HT
  - Mairie pour un montant de 3225.15 € HT

- Monsieur le Maire souhaite que les agents et élus réfléchissent sur l'embellissement du rond-point de l'entrée de bourg (à côté des transports TURPAULT)... pourquoi pas fabriquer une plateforme pour animer ce rond-point en fonction des animations sur la Commune et créer une dynamique !

## 2) Décision modificative n°02 – Budget assainissement

Vu la délibération du conseil municipal du 04 Avril 2019 approuvant le budget primitif pour l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

**ADOpte** la décision modificative n°02 telle que figurant ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-777 : Quote-part des subventi° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 650,11 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 650,11 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 650,11 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1391 : Subventions d'équipement	0,00 €	5 650,11 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 650,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	1 432,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 432,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	4 217,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 217,36 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 650,11 €</b>	<b>5 650,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>5 650,11 €</b>

## 3) Personnel pour la filière animation : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15/12/2016 n° 2016\_12\_D60, instituant l'application du RIFSEEP pour la filière administrative et technique. Après la création du poste « Agent d'animation territorial » pour la direction de l'accueil de loisirs, il faut créer la filière animation à compter du 01/01/2020 comme présentée ci-dessous :

### **Filière Animation**

#### **Catégorie C**

	<b>Groupe</b>	<b>Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions</b>
Adjoints d'animation territoriaux	<u>Groupe 1</u>	<i>fonctions d'encadrement, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,</i>
	Agent d'animation chargé de la direction de l'accueil de loisirs	

		<i>Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel</i>
	<u>Groupe 2</u> Agent d'encadrement	<i>Technicité, expertise ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions</i>

## **Filière animation**

### **Catégorie C**

Adjoints d'animation territoriaux	Groupe	IFSE - Montant maximal mensuel	CIA – Montant maximal annuel
	Groupe 1	945 €	1 260 €
	Groupe 2	900 €	1 200 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- a. **ADOpte**, à compter du 01/01/2020, la proposition de Monsieur le Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et de la convertir en délibération, pour tous les grades.

#### *4) vente du broyeur*

Monsieur le Maire signale au Conseil, qu'il a été proposé par Serge DUCEPT, conseiller municipal de vendre le vieux matériel stocké dans le local technique des employés communaux et qui n'a plus d'utilité, car trop vétuste.

Après plusieurs échanges avec des connaisseurs, Monsieur Jean-Louis COUZIN de GERMOND-ROUVRE (79) a proposé d'acheter le tonobroyeur GIRAX pour un montant de 1500.00 € que la Commune a acquis en 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le tonobroyeur GIRAX pour un montant de 1500.00 € à Monsieur Jean-Louis COUZIN de GERMOND-ROUVRE (79).
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les pièces et actes à intervenir.

#### *5) Bilan des inondations 2018 et point sur les travaux voirie à effectuer*

Monsieur le Maire présente le tableau qui dresse le bilan des inondations 2018, ainsi que les subventions attribuées par la Région, l'Etat et le Département. Sachant que ces subventions seront versées sur présentation de justificatifs de factures acquittées, des devis ont été demandés par 3 entreprises pour effectuer les travaux de remise en état des chemins pour donner suite à ces inondations :

➤ **Entreprise CHARRIER NC :**

- Renforcement du réseau EP « rue des Libellules » ..... 7 500.00 €
- Renforcement du réseau EP « rue de la Chevalerie » ..... 23 040.00 €

➤ **Entreprise SOUCHET Jacky :**

- Nettoyage et nivellement du chemin de la « poumaire » ..... 23 636.00 €
- Nettoyage et nivellement du chemin « le Bergeron » ..... 6 790.00 €
- Nettoyage et nivellement du chemin « pointe de la poumaire » ..... 3 084.40 €
- Nettoyage et nivellement du chemin « Ronde-Fougère – plessis » ..... 3 480.00 €
- Nettoyage et nivellement du chemin « Lavaud – Longeatière » ..... 1 280.00 €

Après discussion et à l'unanimité les devis ci-dessus sont acceptés.

➤ **Entreprise COLAS**

- Nettoyage et reprise en tri-couche du chemin « Ronde-Fougère » ..... 5 898.50 €

Stéphane TURPEAU ne participe au vote. Après discussion et à l'unanimité des membres présents le devis ci-dessus est accepté.

6) *validation du panneau signalétique pour la « promenade de Charles »*

Monsieur le Maire présente les 2 propositions de l'entreprise PRO BUREAU concernant le pupitre qui sera installé à la « Promenade de Charles » ainsi que la photo le représentant et le texte pour retracer sa mémoire.

Après discussion, le conseil demande que soit chiffré le 1<sup>er</sup> pupitre par l'entreprise PRO BUREAU.

7) *Demande de subventions :*

➤ **Subvention de l'Etat pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la salle de sports**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif réalisé par Yanic GUERIN Architecte de LA CHATAIGNERAIE, pour la réhabilitation et mise en accessibilité de la salle de sports.

Au vu des plans projetés et après un vote, le conseil est favorable pour cette réhabilitation.

La salle de sports a été construite en 1987 et n'a pas fait état de rénovation quelconque depuis ces 32 années. Elle est utilisée quotidiennement par les associations locales ainsi que l'école primaire de la Commune. Elle intègre désormais un complexe sportif moderne qui comprend l'implantation d'un terrain de tennis extérieur et d'un terrain multisports, réalisés en 2018 et 2019.

L'ensemble des travaux est estimé à 382 508.00 € HT et 6.40 % d'honoraires d'architectes.

Il propose au conseil de demander une subvention de l'Etat ainsi de la Région pour le FRDC pour l'année 2020 et soumet le plan de financement comme présenté ci-dessous :

Dépenses HT	
Maîtrise d'œuvre Honoraires	23 008.00 €
Construction	359 500.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>382 508.00 €</b>

Recettes	
Etat	114 752.00 €
Région - FRDC	50 000.00 €
<b>S/ total</b>	
Autofinancement	217 756.00€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>382 508.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le principe de l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation de la salle de sports présenté par Yanic GUERIN Architecte à LA CHATAIGNERAIE
- **ADOPTER** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter une subvention de l'Etat ainsi que la Région pour l'enveloppe Fond Rural de Développement des Communes pour l'année 2020 ainsi que les subventions concernant ce projet.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

➤ **Subvention APEL Ecole Saint-André**

Monsieur le Maire informe le conseil, que l'association APEL de l'Ecole Saint-André demande une subvention exceptionnelle de 300.00 €, afin d'indemniser l'animation de rue « cracheur de feu » à l'occasion de la seconde édition du marché de Noël le 30/11 dernier.

A l'unanimité des membres présents, le conseil :

- **ACCEPTER** de verser une subvention exceptionnelle de 300.00 € à l'association APEL Ecole Saint-André pour indemniser l'animation de rue « cracheur de feu »
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

- **Subvention voyage humanitaire**

Monsieur le Maire informe le conseil, que Sarah GOUGAUD domiciliée à la Petite Cantière demande une subvention pour l'aider à financer son voyage humanitaire au Sénégal en février prochain. C'est dans le cadre de son année de terminale au lycée Sainte-Marie à Chantonnay.

Le conseil propose de fixer pour toutes les demandes de subvention concernant un voyage humanitaire un forfait de 50 € par semaine.

A l'unanimité des membres présents, le conseil :

- **ACCEPTER** de fixer une subvention pour voyage humanitaire de 50€ par semaine
- **ACCORDE** à Sarah GOUGAUD une subvention exceptionnelle de 100.00 € pour son voyage au Sénégal du 09/02/2020 au 20/02/2020
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

8) *Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)*

Monsieur le Maire donne à la parole à Magali CHAIGNEAU, qui présente le bilan du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) fait par notre prestataire e-

collectivité Vendée sur une mission de 4 demi-journées afin d'établir des registres concernant la protection des données.

*9) Candidature de projet pour l'installation de robot tondeuse sur le terrain foot*

Monsieur le Maire informe que la CAVAC nous a sollicité pour déposer une candidature de projet pour l'installation de robot tondeuse sur le terrain de foot pour un loyer mensuel de 129 € de juin à novembre 2020.

Après discussion, le conseil municipal est favorable pour déposer notre candidature pour ce projet.

*10) Questions diverses*

A La Tardière, le 19/12/2019

Le Maire,  
Damien CRABEIL.

